



COMPTE-RENDU

du Conseil métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Le Conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est réuni le **jeudi 19 novembre 2020** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN. Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme WALIDI-ALAOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

Membres présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET
M. José ALMEIDA
Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jean-François DODET
Mme Françoise TENENBAUM
M. Jean-Patrick MASSON
M. François DESEILLE
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
M. Jean-Claude GIRARD
M. Philippe LEMANCEAU
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
M. Jean-Philippe MOREL
M. Antoine HOAREAU
M. Hamid EL HASSOUNI
M. Benoît BORDAT
Mme Brigitte POPARD
Mme Christine MARTIN
Mme Nadjoua BELHADEF
Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Denis HAMEAU
M. Nicolas BOURNY
M. Guillaume RUET

Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Kildine BATAILLE
M. Christophe AVENA
Mme Stéphanie VACHEROT
M. Marien LOVICH
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Christophe BERTHIER
M. Georges MEZUI
Mme Laurence FAVIER
M. Massar N'DIAYE
M. Jean-François COURGEY
M. Emmanuel BICHOT
Mme Caroline JACQUEMARD
M. Stéphane CHEVALIER
Mme Céline RENAUD
M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Laurence GERBET
M. Bruno DAVID
Mme Claire VUILLEMIN
Mme Stéphanie MODDE
M. Patrice CHATEAU
M. Lionel SANCHEZ
M. Patrick AUDARD
M. Léo LACHAMBRE
Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Samuel LONGCHAMPT

Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Catherine VICTOR
M. Gérard HERRMANN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Laurent GOBET
M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAPUIS
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Céline TONOT
M. Jean-Marc RETY
Mme Catherine PAGEAUX
M. Didier RELOT
Mme Monique BAYARD
Mme Catherine GOZZI
M. Philippe SCHMITT
Mme Isabelle PASTEUR
Mme Céline RABUT
M. Frédéric GOULIER
M. Adrien GUENE
Mme Noëlle CABBILLARD
M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Caroline EVE-VERAN

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT

Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE par Mme Caroline EVE-VERAN

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Installation de nouveaux conseillers métropolitains

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'installer :**

- Monsieur Jean-Marc Réty en qualité de conseiller métropolitain au titre de la commune de Longvic
- Madame Catherine Victor en qualité de conseillère métropolitaine au titre de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Aide exceptionnelle à la métropole Nice-Côte d'Azur pour soutenir les victimes de la tempête Alex

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 5 000 € à la métropole Nice-Côte d'Azur pour soutenir les victimes de la tempête Alex dont le versement interviendra en totalité dès que la délibération sera devenue exécutoire ;
- **de dire** que le crédit sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Adoption du Règlement Intérieur de Dijon Métropole

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'adopter** le règlement intérieur de Dijon Métropole

SCRUTIN : POUR : 77

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Création de commissions spécifiques – désignation des membres

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **de créer** les commissions visées dans la délibération,
- **de procéder** à la désignation des membres de ces commissions.

Pour la Commission DiviAccés - 4 titulaires et 4 suppléants :

TITULAIRES

Madame Brigitte POPARD
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

SUPPLEANTS

Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG
Madame Stéphanie VACHEROT

Pour la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées - 6 membres :

REPRESENTANTS

Madame Brigitte POPARD
 Madame Isabelle PASTEUR
 Madame Dominique MARTIN-GENDRE
 Madame Stéphanie VACHEROT
 Monsieur Fabian RUINET
 Monsieur Jean-François DODET

Pour la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables :

MEMBRES DE DROIT		
Président de la Commission = Le Président de Dijon Métropole	Monsieur François REBSAMEN	
Maire de Dijon	Madame Christine MARTIN	
Maire de Chenôve	Monsieur Thierry FALCONNET	
Maire de Marsannay-la-Côte	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
Maire de Fontaine-les-Dijon	Monsieur Patrick CHAPUIS	
Préfet	Monsieur le Préfet ou son représentant (ex. DDT)	
DRAC	Le Directeur ou son représentant	
ABF	ABF	
PROPOSITION DE MEMBRES A NOMMER		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1/3 de membres du <u>conseil métropolitain</u> => entre 1 et 5 membres Proposition : 2 membres	Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE
1/3 de représentants d'associations liées au patrimoine => entre 1 et 5 membres Proposition : 2 membres	Monsieur Jean-Pierre GILLOT Président, pour ICOVIL Monsieur Gilles DE LAROUIERE Président, pour l'Association des Climats	Madame Agnès BOURNIGAULT, Directrice pour ICOVIL Monsieur Bertrand GAUVRET, Directeur pour l'Association des Climats
1/3 de personnalités qualifiées => entre 1 et 5 membres Proposition : 2 membres	Monsieur Jean-Pierre CHABIN, géographe retraité, spécialiste des Climats, Maître de conférence Université de Bourgogne Madame Véronique FLURER Architecte en mode libéral, agence STUDIOMUSTARD	Madame Anne JEGOU, géographe- chercheuse, Maîtresse de conférence Université de Bourgogne, laboratoire THEMA Monsieur Guillaume BOUTEILLE Architecte en mode libéral, agence STUDIOMUSTARD

Pour la Commission de contrôle financier – 15 membres :

Le Président ou son représentant

Monsieur MASSON	Monsieur SANCHEZ
Monsieur HOAREAU	Monsieur GOBET
Madame TENENBAUM	Monsieur VERPILLOT
Madame PFANDER-MENY	Monsieur DETANG
Madame MARTIN	Monsieur DODET
Monsieur AVENA	Monsieur DAVID
Madame MARTIN-GENDRE	Monsieur MULLER
Monsieur FALCONNET	

SCRUTIN : POUR : 77
 CONTRE : 8
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation des représentants de Dijon Métropole au sein d'organismes extérieurs

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de procéder aux désignations des représentants au sein des organismes visés :

- au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Côte d'Or :

Titulaires : Messieurs Rémi DETANG et Dominique GRIMPRET

Suppléants : Messieurs Jean-François DODET et Jean-Claude GIRARD

- au Lycée Jean-Marc BOIVIN à Chevigny-Saint-Sauveur :

Titulaire : Madame Bénédicte PERSON-PICARD

Suppléant : Monsieur Rémi DETANG

- au Comité de Direction de Dijon Métropole Smart Energy : Messieurs MASSON et HAMEAU

SCRUTIN : POUR : 85
 CONTRE : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de proposer au Directeur Régional des Finances Publiques la liste de vingt commissaires titulaires et vingt commissaires suppléants proposée en vue de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Il est proposé les désignations suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Valérie TEISSEIRE (Dijon)	Monsieur Nicolas ROSETTE (Dijon)
Madame Danielle JUBAN (Dijon)	Monsieur Alain BIGEARD (Dijon)
Monsieur Jacques DANIERE (Dijon)	Madame Marinette BONDOUX (Dijon)
Monsieur Pierre LERCH (Dijon)	Madame Annie DEVAUX (Dijon)
Monsieur Jean-Pierre GILLOT (Dijon)	Madame Pascale KERGER (Fontaine-les-Dijon)
Madame Isabelle LARAQUE (Dijon)	Madame Viviane COUDOT (Fontaine-les-Dijon)
Monsieur Michel GESTIN (Dijon)	Monsieur Alain DE MACEDO (Perrigny-les-Dijon)
Monsieur Daniel-Henri VINCENT (Dijon)	Monsieur Claude SIRANDRE (Perrigny-les-Dijon)
Monsieur Joël MEKHANTAR (Dijon)	Madame Stéphanie DE LAZZER (Talent)
Madame Badiaâ MASLOUHI (Dijon)	Monsieur Michel GARREAU (Talent)
Monsieur Patrick AUDARD (Chenôve)	Madame Christiane LAUTHELIER
Madame Brigitte POPARD (Chenôve)	Monsieur Bernard BUIGUES
Monsieur Jean-Marc GONCALVES (Longvic)	Madame Florence BIZOT (Longvic)
Monsieur Luc LE LORC'H (Longvic)	Monsieur Christian BOUCASSOT (Longvic)
Monsieur Jean-Claude GERMON (Quetigny)	Madame Catherine METTETAL (Quetigny)
Madame Michèle RAMEAU (Quetigny)	Monsieur Roger DUPAQUIER (Quetigny)
Madame Pascale CHAFFOTTE (Marsannay-La-Côte)	Monsieur Régis PETITBOULANGER (Ahuy)
Monsieur Anthony GODOT (Marsannay-La-Côte)	Monsieur Christophe LALAU (Ahuy)
Monsieur Marc JESS (Saint-Apollinaire)	Monsieur Gérard DUPONT (Chevigny-Saint-Sauveur)
Madame Caroline BEARZATTO (Saint-Apollinaire)	Monsieur Christian LUPI (Chevigny-Saint-Sauveur)

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des membres et actualisation du règlement intérieur

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **d'approuver** le projet de règlement intérieur de la commission tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Elus – Prise en charge des frais de garde liés aux charges familiales des élus

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de rembourser** les frais de garde liés à la charge des élus participant aux réunions visées ci-dessus,
- **de créer** l'aide financière pour les membres de l'exécutif ayant recours aux chèques emploi-service universel dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 €,

- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 85
 CONTRE : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
 NE SE PRONONCE PAS : 0

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES rapport annuel Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de prendre acte** du rapport annuel Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021 et joint en annexe.

SCRUTIN : POUR : 85
 CONTRE : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
 NE SE PRONONCE PAS : 0

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°5 – Conventions tripartites d'aide à l'investissement entre Dijon Métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic -Avenants

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'approuver** les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n°5 audit Contrat, joint à la présente délibération ;
- **d'approuver**, sous réserve de conclusion de l'avenant n°5 susvisé au Contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération, le projet d'avenant n°3 à la convention tripartite n° 168810PPO1S281 du 28 avril 2016 d'aide à l'investissement du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic à conclure entre ce dernier, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'approuver**, sous réserve de conclusion de l'avenant n°5 susvisé au Contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération, le projet d'avenant n°4 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic à conclure entre ce dernier, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter, le cas échéant, aux trois avenants susvisés, toute modification de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à la signature des trois avenants susvisés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 83
 CONTRE : 0
 WOYNAROSKI
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
 NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSE ALMEIDA, M. STEPHANE)

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Candidature du projet dit «Bruges II» à la labellisation nationale écoQuartier - Signature de la charte

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **de dire** que le projet d'écoquartier intitulé "Bruges II" est proposé dans le cadre de la démarche nationale de labellisation EcoQuartier ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la charte jointe en annexe de la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 8

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 4 (MME STEPHANIE MODDE, M. OLIVIER

MULLER, MME KARINE HUON-SAVINA, M. PATRICE CHATEAU)

DONT 11 PROCURATION(S)

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Rénovation Urbaine – Avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Dijon métropole – Approbation

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** l'avenant à la convention de renouvellement urbain ainsi que ses annexes, dont l'annexe financière joints au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de l'ANRU ;
- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Fonds de Solidarité Métropolitain – Modification du règlement d'intervention du « Fonds régional des territoires »

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** la modification du règlement d'intervention de la Région dans le cadre de la « Convention de délégation d'octroi des aides » de la Région Bourgogne franche Comté autorisant Dijon Métropole à soutenir en besoin de trésorerie les entreprises éligibles en annexant la fiche 40.12 bis du règlement d'intervention à la convention signée le 3 septembre 2020 ;
- **d'approuver** l'ouverture en fonctionnement des crédits de la métropole délibérés en juillet 2020 et affectés aux aides directes,
- **d'approuver** la modification du règlement intérieur de la commission d'attribution joint à la délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration et à la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES ouvertures dominicales des commerces de détail employant des salariés – demande d’avis

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour 5 dimanches à la branche de vente de détail les 10 janvier, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre 2021,
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre 2020 pour la branche automobile,
- **de transmettre** cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES SPLAAD – Parc d’activités Beauregard – Cession du lot n°2 – Avis sur le Cahier des Charges de Cession de Terrain

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de donner** un avis favorable à la cession par la SPLAAD du lot n°2 du parc d’activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **de donner** un avis favorable sur le CCCT annexé au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES SPLAAD – Parc d’activités Beauregard – Cession du lot n°7 – Avis sur le Cahier des Charges de Cession de Terrain

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de donner** un avis favorable à la cession par la SPLAAD du lot n°7 du parc d’activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **de donner** un avis favorable sur le CCCT annexé au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES SPLAAD – Parc d’activités Beauregard – Cession du lot n°10 – Avis sur le Cahier des Charges de Cession de Terrain

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de donner** un avis favorable à la cession par la SPLAAD du lot n°10 du parc d’activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **de donner** un avis favorable sur le CCCT annexé au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES SPLAAD – Parc d’activités Beauregard – Cession du lot n°36 – Avis sur le Cahier des Charges de Cession de Terrain

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de donner** un avis favorable à la cession par la SPLAAD du lot n°36 du parc d’activités de BEAUREGARD dans les conditions définies ci-dessus ;
- **de donner** un avis favorable sur le CCCT annexé au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Conventions relatives au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** les conventions relatives à la contribution des communes au Fonds de Solidarité pour le Logement, jointes à la présente délibération ;
- **d'approuver** les conventions relatives à la contribution, d'EDF, ENGIE, SUEZ et SOGEDO au Fonds de Solidarité pour le Logement, jointes à la présente délibération ;
- **d'approuver** les conventions relatives à la participation des bailleurs au financement de mesures d'Accompagnement Social Lié au logement, jointes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à encaisser ces contributions et participations sur le budget 2020 de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions jointes à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

20. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF SEMOP ODIVEA : Mise en place de la clause de l'optimisation de la file thermique sur la station Eau vitale

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'approuver** la levée de la clause de réexamen 11 de l'article 83.6 du contrat de concession des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de la Métropole portant sur l'optimisation de la filière thermique et du traitement des boues permettant à la société ODIVEA d'engager la mise en œuvre de ces travaux tels que définis à l'article 64.2.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager les études et travaux nécessaires à la réalisation des installations d'épuration du biogaz en biométhane (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, travaux de raccordement au réseau gaz, usine d'épuration du biogaz en biométhane) afin permettre la réinjection du biométhane sur le réseau à partir de janvier 2023.
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux auprès des autorités de l'Etat,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

21. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF SEMOP ODIVEA : Mise en place de la clause de traitement des micropolluants sur la station Eau

LE CONSEIL DECIDE A LA MAJORITE :

- **d'approuver** la levée de la clause de réexamen 12 de l'article 83.6 du contrat de concession des services publics d'assainissement et d'eau potable sur une partie du territoire de la Métropole portant sur le traitement des micropolluants permettant à la société ODIVEA d'engager la mise en œuvre de cette clause de réexamen incluant les travaux relatifs au traitement des micropolluants définis à l'article 624.2 du contrat.
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux auprès des autorités de l'Etat,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 6

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

22. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de prendre acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019.

SCRUTIN : POUR : 85

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

23. VOEUX ET QUESTIONS ORALES Vœu relatif à la session par Engie de l'entreprise Suez à Véolia : l'emploi doit être au cœur des préoccupations

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'adopter** ce vœu

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

24. VOEUX ET QUESTIONS ORALES Vœu pour l'égalité républicaine de nos villes et nos quartiers populaires

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'adopter** le vœu

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

* * * * *

Fait à Dijon, le 23 NOV. 2020
Le Président,


François REBSAMEN



